



N° de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal*  
*de la Municipalité d'East Broughton*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

<b>SÉANCE ORDINAIRE DU</b>
<b>11 AOÛT 2025</b>

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **11 août 2025** à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin  
Siège #3 - Julie Leblond  
Siège #5 - André Roy  
Siège #6 - Rénaud Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Darrell Paré  
Siège #4 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Jean-Paul Grondin. Monsieur Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE
  - 3.1 - Séance ordinaire du 14 juillet 2025
- 4 - CORRRESPONDANCE
- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
- 6 - DIRECTION GÉNÉRALE
  - 6.1 - Dépôt - planification stratégique interne 2025-2035
- 7 - GREFFE
  - 7.1 - Modification du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal
- 8 - FINANCES ET ADMINISTRATION
  - 8.1 - Comptes à payer pour le mois de juillet 2025
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE
  - 9.1 - Bilan mensuel - juillet 2025

2025-  
08-9238



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

- 9.2 - Création d'une régie intermunicipale en sécurité incendie
- 10 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT
  - 10.1 - Renouvellement comité de démolition
- 11 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
  - 11.1 - Aide financière aux entreprises face aux enjeux économiques
- 12 - LOISIRS - CULTURE ET PARCS
  - 12.1 - Programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) - Appui à la demande des Chevaliers de Colomb
  - 12.2 - Demande de financement dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA)
  - 12.3 - Renouvellement du bail de location - Service de traiteur
  - 12.4 - Permis de réunion - Centre des loisirs Desjardins
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 - PROCHAINE SÉANCE
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réналd Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

### **3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 14 juillet 2025**

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025.

**ADOPTÉE**

### **4 - CORRESPONDANCE**

La correspondance reçue est déposée au conseil.

- PAVL - volet PPA-CE : réception de 40 000\$ d'aide

### **5 - RAPPORT DES COMITÉS**

Jean-Paul Grondin nous parle de la rencontre à venir avec la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante.

Julie Leblond nous parle du bilan incendie.

Réналd Drouin nous parle de la bibliothèque et un remerciement au comité de démolition pour leur contribution dans le communautaire.

2025-  
08-9239



N° de résolution  
ou annotation

2025-  
08-9240

2025-  
08-9241

2025-  
08-9242

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

### **6 - DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **6.1 - Dépôt - planification stratégique interne 2025-2035**

Le directeur général dépose la planification stratégique interne 2025-2035.

### **7 - GREFFE**

#### **7.1 - Modification du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

ATTENDU QU'une modification est prévue au calendrier adopté ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par Rénald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le calendrier modifié ci-après soit adopté relativement à la tenue de séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025, qui débiteront à 19 h 30

Lundi 13 janvier 2025	Lundi 14 juillet 2025
Lundi 3 février 2025	Lundi 11 août 2025
Lundi 3 mars 2025	Lundi 15 septembre 2025
Lundi 7 avril 2025	Mercredi 1 octobre 2025
Lundi 5 mai 2025	Lundi 17 novembre 2025
Lundi 2 juin 2025	Lundi 1 décembre 2025

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général par intérim conformément à la loi qui régit la Municipalité.

### **8 - FINANCES ET ADMINISTRATION**

#### **8.1 - Comptes à payer pour le mois de juillet 2025**

Attendu que des listes de comptes et de dépenses, datées du mois d'août 2025 ont été préparées ;

Attendu que ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

Attendu que des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité d'approuver un montant de 178 493.23 \$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois de juillet 2025 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit;

Qu'un montant de 165 033.64 \$ soit affecté aux prélèvements des salaires de juillet 2025.



## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

**ADOPTÉE**

N° de résolution  
ou annotation

2025-  
08-9243

### **9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE**

#### **9.1 - Bilan mensuel - juillet 2025**

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil municipal accusent réception du bilan mensuel du service incendie pour le mois de juillet 2025.

2025-  
08-9244

#### **9.2 - Création d'une régie intermunicipale en sécurité incendie**

ATTENDU QUE la municipalité d'East Broughton reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de St-Pierre-de-Broughton, East Broughton et Sacré-Coeur-de-Jésus désirent présenter un projet de "Création d'une régie intermunicipale en sécurité incendie – Un partenariat durable pour la protection des citoyens" dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy, appuyé par Rénald Drouin et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité d'East Broughton s'engage à participer au projet de Création d'une régie intermunicipale en sécurité incendie – Un partenariat durable pour la protection des citoyens ;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;
- Le conseil nomme la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;
- Le conseil désigne le maire suppléant et le directeur général par intérim pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

### **10 - URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **10.1 - Renouvellement comité de démolition**

ATTENDU les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui exige à une Municipalité de constituer un Comité de démolition ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles, et qu'elle a adopté ce règlement ;

ATTENDU l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la

2025-  
08-9245



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

nomination de ses membres doivent se faire par résolution du conseil municipal ;

ATTENDU QUE ce comité est formé de trois membres du conseil désignés pour un an par le conseil ;

ATTENDU QUE leur mandat est renouvelable chaque année ;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi;

POUR CES MOTIFS il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité renouvelle le Comité de démolition devant agir en application du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 2023-240. Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au Règlement relatif à la démolition d'immeubles et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère. DE NOMMER les membres du conseil municipal suivants comme membres du Comité de démolition pour une période d'un an, avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal : Jean-Paul Grondin, Julie Leblond et Réналd Drouin.

DE DÉSIGNER le directeur de l'urbanisme et de l'environnement chargé de traiter les demandes de démolition en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 2023-240, de constituer les dossiers de demandes à présenter au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

### **11 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

#### **11.1 - Aide financière aux entreprises face aux enjeux économiques**

Considérant que le conseiller Réналd Drouin doit se retirer des discussions, le conseil municipal n'ayant pas quorum et devra reporter ce point à la séance de septembre 2025.

### **12 - LOISIRS - CULTURE ET PARCS**

#### **12.1 - Programme nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) - Appui à la demande des Chevaliers de Colomb**

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), les projets communautaires permettant aux aînés de partager leurs connaissances, leurs compétences et leurs expériences, ainsi que d'aider leur collectivité à accroître sa capacité à régler certains problèmes locaux, sont admissibles à une subvention pouvant atteindre 25 000 \$ par année, par organisme ;

CONSIDÉRANT QUE les projets doivent viser un ou plusieurs des cinq objectifs du programme :

- Promouvoir le bénévolat auprès des aînés et des autres générations ;
- Faire participer les aînés à la collectivité à titre de mentors auprès de d'autres personnes ;
- Accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris à l'exploitation financière ;

2025-  
08-9246



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

- Appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés ;
- Fournir une aide à l'immobilisation pour des projets ou des programmes communautaires nouveaux ou existants destinés aux aînés ;

CONSIDÉRANT QUE le Club des Chevaliers de Colomb - conseil 3065 désire présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés afin d'apporter des améliorations à leur bâtiment et l'acquisition de matériel pour les aînés sur place ;

CONSIDÉRANT QUE le Club des Chevalier des Colomb - conseil 3065 est propriétaire de l'immeuble ;

ATTENDU QUE le Club des Chevalier des Colomb - conseil 3065 demande une lettre d'appui pour promouvoir le bénévolat auprès des aînés et des plus jeunes, faire participer les aînés à la collectivité et à titre de mentors auprès de d'autres personnes, pour appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés ainsi que pour fournir une aide à l'immobilisation pour des projets communautaires nouveaux ou existants destinés aux aînés ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la demande des chevaliers de Colomb - conseil 3065 au programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) pour leur projet d'amélioration des espaces du bâtiment du Club des chevaliers de Colomb par l'acquisition d'un système de son et un projecteur, un air climatisé, un ordinateur, un défibrillateur et différents articles de cuisine dans le but de mieux servir nos aînés.

2025-  
08-9247

### **12.2 - Demande de financement dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA)**

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), les projets communautaires permettant aux aînés de partager leurs connaissances, leurs compétences et leurs expériences, ainsi que d'aider leur collectivité à accroître sa capacité à régler certains problèmes locaux, sont admissibles à une subvention pouvant atteindre 25 000 \$ par année, par organisme ;

CONSIDÉRANT QUE les projets doivent viser un ou plusieurs des cinq objectifs du programme :

- Promouvoir le bénévolat auprès des aînés et des autres générations ;
- Faire participer les aînés à la collectivité à titre de mentors auprès de d'autres personnes ;
- Accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris à l'exploitation financière ;
- Appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés ;
- Fournir une aide à l'immobilisation pour des projets ou des programmes communautaires nouveaux ou existants destinés aux aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'East Broughton désire présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés afin d'apporter des améliorations au parc Oasis par l'installation de jeux d'eau ;



N° de résolution  
ou annotation

2025-  
08-9248

2025-  
08-9249

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du terrain sur lequel les travaux seront réalisés ;

ATTENDU QUE le projet vise à appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés ainsi que pour fournir une aide à l'immobilisation pour des projets communautaires nouveaux ou existants destinés aux aînés ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité d'East Broughton dépose le projet de jeux d'eau du parc Oasis ; QUE Mme Ann-Rose Roy, directrice des Loisirs, soit autorisée à signer tous les documents afférents à la demande.

### **12.3 - Renouvellement du bail de location - Service de traiteur**

ATTENDU QUE le contrat de location actuellement en vigueur arrivera à échéance le 7 octobre 2025 ;

ATTENDU QUE le locataire doit être informé préalablement de toute modification ou renouvellement du contrat ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton souhaite renouveler le contrat de location de l'espace commercial situé à l'aréna pour le service de traiteur actuellement en place ;

ATTENDU QU'une majoration de 5 % du loyer en vigueur est proposée, portant le nouveau loyer mensuel à 262,50 \$ ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Rénald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONSENTIR au renouvellement du contrat de location pour une période d'un (1) an, soit du 7 octobre 2025 au 6 octobre 2026.

### **12.4 - Permis de réunion - Centre des loisirs Desjardins**

ATTENDU QUE l'ouverture du Centre des loisirs Desjardins est prévue pour le 17 septembre 2025 ;

ATTENDU QUE la tenue du service de vente de boissons alcoolisées nécessite l'obtention d'un permis de réunion pour les jeudis, vendredis et samedis soirs, à compter de la date d'ouverture jusqu'au début du mois d'avril (5 avril inclusivement) ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER madame Ann-Rose Roy, directrice des loisirs, à effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir un permis de réunion pour le Centre des loisirs Desjardins, situé au 300, rue Pelletier, East Broughton, et ce, pour les soirs requis durant la période mentionnée.



N° de résolution  
ou annotation

2025-  
08-9250

## Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

### 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont posé plusieurs questions sur des sujets divers

### 14 - PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire aura lieu le 15 septembre 2025.

### 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Rénald Drouin et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20 h 40.

**ADOPTÉE**

  
Jean-Paul Grondin  
Maire suppléant  
intérim

  
Raphaël Rioux, DMA  
Directeur général et greffier-trésorier par  
intérim

Je, soussigné, Jean-Paul Grondin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
Jean-Paul Grondin  
Maire suppléant

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.